



Annulation des élections municipales **Mise au point** de Manuel Aeschlimann

Madame, Monsieur,

Devant les **flots de mensonges** déversés par M. Pietrasanta depuis que le Conseil d'Etat a rendu son arrêt, je me dois de vous apporter les précisions suivantes :

En premier lieu, le Conseil d'Etat a bien annulé les élections municipales d'Asnières. Mais dans le même arrêt, **le Conseil d'Etat a également précisé que je ne suis ni auteur ni responsable des incidents** survenus à l'occasion du scrutin de mars 2014. **M. Pietrasanta affabule, et tente de tromper les Asniérois.**

Extrait de la décision du Conseil d'Etat

“ *... Il n'est pas établi, en l'état de l'instruction, que l'accomplissement des manoeuvres ayant eu pour effet de porter atteinte à la sincérité du scrutin soit personnellement imputable à M. Aeschlimann... ”*

Source : Conseil d'Etat, 11 mai 2015
<https://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Elections-municipales-d-Asnieres-sur-Seine-Hauts-de-Seine>

Alors que le Tribunal Administratif avait rejeté le recours de M. Pietrasanta le 27 octobre dernier, **le Parti Socialiste a bien demandé à Mme Taubira d'intervenir dans le processus juridictionnel** en sa qualité de Garde des Sceaux. Il l'a fait par courrier daté du 28 octobre 2014 (cf. <http://manuel-aeschlimann.fr/wp-content/uploads/2015/05/ps-taubira.jpg>)

Les procédés de désinformation utilisés par M. Pietrasanta dans ses tracts sont indignes d'un élu de la République. Coutumier de telles méthodes, M. Pietrasanta a déjà été **deux fois condamné pour diffamation par le Tribunal Correctionnel.**

Enfin, **La justice pénale enquête sur certains témoignages** produits par M. Pietrasanta à l'appui de sa requête devant le Conseil d'Etat. Plusieurs de ses militants et colistiers se sont fait passer pour des personnes « neutres » afin de donner plus de crédibilité à leur attestation. De tels actes sont réprimés par l'article 441-7 du Code Pénal.

Le rassemblement de la Droite, du Centre et de la société civile avec Manuel Aeschlimann
liste officiellement investie par



et soutenue par des milliers d'Asniéroises et d'Asniérois de tous quartiers et de toutes idées politiques.

Ce document est entièrement financé par des fonds privés. Il ne coûte rien au contribuable asniérois.



En 12 mois, Manuel Aeschlimann et son équipe ont remis Asnières sur les bons rails.

- ▶ Première baisse des taux communaux d'impôts locaux depuis 32 ans
- ▶ Baisse du prix de l'eau à partir du 1^{er} juillet 2015
- ▶ Baisse de 0,9% du chômage et de 8,07% du chômage des jeunes en un an.
- ▶ Baisse de 14,7% de la délinquance
- ▶ Fin des emprunts toxiques
- ▶ Arrivée de grandes entreprises internationales (SC Johnson, Nokia Siemens, Koné, Xerox, Westcon Group, Novagraaf, Smile, Apogée etc...)
- ▶ Les budgets 2014 et 2015 votés en équilibre dépenses/recettes avec des crédits pour tous les quartiers d'Asnières pour la sécurité, la propreté, l'environnement, la culture, l'emploi, les animations, le sport, la jeunesse, l'éducation, la petite enfance, le commerce, le développement économique, l'action sociale, les retraités, sans oublier nos associations.

Il reste encore beaucoup à faire, mais ce n'est pas en 1 an que l'on efface 6 ans de gestion PS/Pietrasanta. Les 14 et 21 juin, c'est vous qui décidez.

Une nouvelle élection = 300 000 euros aux frais du contribuable et une ville paralysée !

En demandant l'annulation de l'élection municipale, c'est surtout aux Asniérois que M. Pietrasanta joue un mauvais tour.

En effet l'annulation de l'élection va être lourde de conséquences sur la gestion municipale :

- Le conseil municipal est dissout. Il n'y a donc **plus d'élus pour gérer** la ville d'Asnières pendant un mois et demi. Pendant cette période, ce sont des administrateurs provisoires nommés par le Préfet qui sont chargés **d'expédier les affaires courantes** de notre commune.
- Plus aucune décision ne pourra donc être prise en matière de gestion financière, **d'attribution de subvention** aux associations.
- Plus aucune décision en matière d'attribution de logement.
- Les ajustements susceptibles d'intervenir en matière d'attribution de place en crèche sont bloqués.
- Les décisions du maire en matière de **demande de dérogation à la carte scolaire** sont gelées.
- Les **demandes des associations** pour occuper des créneaux dans les équipements publics ne seront pas traitées avant plusieurs semaines.
- Le conseil municipal du mois de mai qui devait valider des décisions importantes pour la rentrée scolaire, lancer des marchés de travaux et de fournitures pour les services municipaux, poursuivre les opérations d'aménagement urbain, attribuer des subventions à des associations, est **annulé**.

Enfin, l'organisation des élections a un **coût financier pour le contribuable** : 300 000 euros au moins.

**M. PIETRASANTA BLOQUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE,
LES ASNIEROIS PAIERONT L'ADDITION.**

Ne vous laissez pas abuser par la propagande mensongère de M. Pietrasanta, Mme Taubira et leurs amis PS.

**MOBILISEZ-VOUS
POUR EN FINIR DEFINITIVEMENT
AVEC LE SYSTÈME PS/PIETRASANTA.**

Votez par procuration

Pour que le redressement d'Asnières se poursuive, votre vote est essentiel.

Si vous prévoyez d'être absent les 14 et (ou) 21 juin prochains, pensez dès maintenant à la procuration.

Un formulaire est disponible sur manuel-aeschlimann.fr ou sur simple appel au 01 55 02 07 11.